



1805  
PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Avis aux actionnaires de PICTET - CLEAN ENERGY (le «Compartiment»)

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») du Fonds.

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

### QU'EST-CE QUI VA CHANGER?

#### *Changement de nom du Compartiment*

Le Compartiment sera renommé Pictet - Clean Energy Transition.

Comme indiqué dans le Prospectus, le Compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs dans des sociétés soutenant le changement structurel vers une économie bas carbone. Le nom actuel Pictet - Clean Energy met l'accent sur l'objectif mais ne rend pas justice au processus de transition nécessaire pour passer d'une économie de combustibles fossiles à une économie d'énergie propre.

Le nouveau nom Pictet - Clean Energy Transition améliorera la transparence et sensibilisera les investisseurs à cette dynamique.

### QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?

Ce changement de nom n'aura aucun impact sur la politique d'investissement et n'impliquera aucune modification dans la manière dont le Compartiment est géré.

### QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

Les modifications entreront en vigueur le 12 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et seront précisées dans le Prospectus à dater de janvier 2023.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Le présent courrier vous est envoyé à des fins d'information uniquement et vous ne devez rien faire étant donné que ces modifications prendront effet automatiquement à la Date de prise d'effet.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

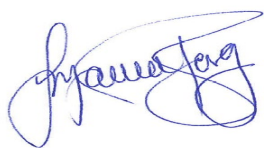
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

**Avis aux actionnaires de  
Pictet-Global Emerging Debt et  
Pictet-Emerging Local Currency Debt (les «Compartiments»)**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire des Compartiments.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») de PICTET (le «Fonds»).

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

**QU'EST-CE QUI VA CHANGER?**

**Reclassification des Compartiments de l'Article 8 «inclinaison positive» vers les produits de l'Article 8 «best-in-class» en vertu du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers («SFDR»).**

Les compartiments relèvent actuellement du champ d'application de l'Article 8 «inclinaison positive» du SFDR, ce qui signifie qu'ils cherchent à augmenter le poids des titres à faible risque en matière de durabilité et/ou à réduire le poids des titres à haut risque en matière de durabilité.

Il s'avère que les exigences en matière d'«inclinaison positive» ne correspondent pas entièrement à l'approche ESG des Compartiments et il y a un manque de données souveraines disponibles pour prouver l'«inclinaison positive». En outre, les exigences «best-in-class» sont plus appropriées et conformes à l'approche ESG adoptée compte tenu du vaste univers d'investissement des compartiments.

Le classement au titre de l'Article 8 «best in class» signifie que:

- au moins 90% des actifs nets ou du nombre d'émetteurs des Compartiments (le cas échéant) sont soumis à une analyse ESG;
- le Compartiment cherche à investir dans des titres d'émetteurs à faible risque en matière de durabilité tout en évitant ceux à haut risque en matière de durabilité, en réduisant l'univers d'investissement d'au moins 20%, sous réserve de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Par conséquent, la section Politique et objectifs d'investissement des annexes des Compartiments sera enrichie d'informations connexes supplémentaires.

### QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?

En pratique, le reclassement mentionné ci-dessus n'entraînera pas de changements significatifs dans l'investissement global des Compartiments.

### QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

Ce reclassement prendra effet pour la valeur nette d'inventaire calculée au 12 janvier 2023 (la «Date d'Entrée en Vigueur») et sera indiqué dans le Prospectus en date de janvier 2023.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Le présent courrier vous est envoyé à des fins d'information uniquement et vous ne devez rien faire étant donné que cette modification prendra effet automatiquement à la Date de prise d'effet.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

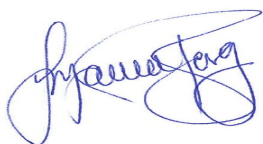
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veuillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



1805

PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Avis aux actionnaires de Pictet – (le «Fonds»)

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Fonds.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») du Fonds.

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

### QU'EST-CE QUI VA CHANGER?

#### 1. Clarification de la section «Frais du Fonds» du Prospectus (la «Section»).

Pictet Asset Management (Europe) S.A., en tant que société de gestion du Fonds, fournit (i) des services de distribution directe en vendant directement les actions du Fonds et (ii) des services de distribution indirecte moyennant des entités tierces (les «Distributeurs»).

En raison de l'évolution des pratiques du marché, les Distributeurs passent de plus en plus d'ordres via des plateformes de fonds qui facilitent la négociation et le règlement des fonds ainsi que le partage des documents nécessaires (les «Services de plateforme»). Ces Services de plateforme ne font pas partie des services fournis par la Société de gestion.

En conséquence, la Section sera modifiée afin d'indiquer que le Fonds peut prendre en charge les frais et dépenses raisonnablement encourus en relation avec les services de distribution qui ne seraient pas supportés par la Société de gestion sur ses frais de gestion et jusqu'à un maximum de 0,05% par an de l'actif net du Fonds.

#### 2. Augmentation des limites des swaps sur rendement total.

Suite à la révision des limites du SFTR, les nouvelles expositions maximales et attendues aux swaps sur rendement total seront les suivantes :

	EXPOSITION MAXIMALE	EXPOSITION ATTENDUE
Pictet - Global Dynamic Allocation	20%	5%
Pictet - USD Short Mid Term Bonds	20%	5%
Pictet - EUR Short Mid Term Bonds	20%	5%
Pictet - Eur Short Term Corporate Bonds	20%	10%
Pictet - EUR High Yield	30%	20%
Pictet - Climate Governments Bonds	20%	5%

## QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?

### 1. Clarification de la section « Frais du Fonds » du Prospectus (la «Section»).

A ce jour, l'impact sur les frais effectifs que vous paierez sera insignifiant car le montant total des frais effectivement payés par le Fonds à la Société de gestion (frais de gestion et frais de service) sera réduit afin de neutraliser l'impact sur les Actionnaires.

### 2. Augmentation des limites des swaps sur rendement total.

L'augmentation de l'exposition attendue et maximale aux swaps de rendement total n'aura aucun impact sur la politique d'investissement et n'impliquera aucune modification dans la gestion des compartiments listés dans le tableau ci-dessus.

## QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

Les modifications prendront effet pour la valeur nette d'inventaire calculée au 12 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et seront précisées dans le Prospectus à dater de janvier 2023.

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous avez deux options:

- › Vous approuvez cette modification, auquel cas vous n'avez rien à faire car elle prendra automatiquement effet à la date d'entrée en vigueur;
- › vous n'êtes pas d'accord avec cette modification, auquel cas vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais de rachat, dans la limite de la valeur liquidative par action calculée au 11 janvier 2022.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

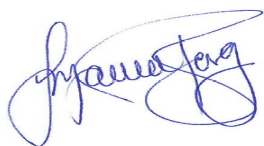
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



1805  
PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Avis aux actionnaires du Pictet - Chinese Local Currency Debt (le «Compartiment»)

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») de PICTET (le «Fonds»).

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

### QU'EST-CE QUI VA CHANGER?

#### Changement de la devise de référence du Compartiment

La majeure partie du portefeuille du Compartiment est composée d'actifs négociés et libellés en CNY (qui est une devise RMB onshore négociée en Chine continentale uniquement). Ces avoirs sont ensuite évalués en CNH (qui est une devise RMB offshore négociée en dehors de la Chine continentale), la devise de référence actuelle du Compartiment. Bien que la différence entre le CNY et le CNH puisse être considérée comme non significative, le marché a évolué pour faciliter la valorisation en CNY, ce qui garantira une valorisation correcte. De ce fait, la devise de référence du Compartiment passera de CNH à CNY.

### QUEL EST L'IMPACT POTENTIEL ?

À la date d'achèvement, les catégories d'actions en RMB au sein du Compartiment passeront du CNH au CNY. Il existe un potentiel d'impact limité sur la performance de ces catégories d'actions :

- Z RMB
- P RMB
- K RMB
- K dy RMB
- F RMB
- J dy RMB
- Z dm RMB

La couverture de change sur les catégories d'actions sous-jacentes passera également du CNH au CNY pour toutes les devises concernées :

- USD
- EUR
- CHF
- SGD
- HKD
- GBP
- AUD
- JPY

Ce changement n'affectera ni la politique, ni les objectifs d'investissement du Compartiment.

### QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

La modification prendra effet pour la valeur liquidative calculée au 11 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et sera précisée dans le Prospectus daté de janvier 2023.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous avez deux possibilités:

- › Vous êtes d'accord avec cette modification, auquel cas vous ne devez rien faire étant donné que cette modification prendra effet automatiquement à la Date d'entrée en vigueur.
- › Vous n'êtes pas d'accord avec cette modification, auquel cas vous pouvez demander le rachat de vos actions sans frais de rachat jusqu'à la valeur liquidative calculée le 11 janvier 2023.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

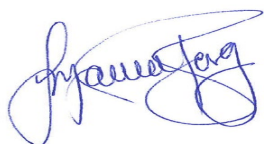
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt





1805  
PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Avis aux actionnaires de PICTET - GLOBAL HIGH YIELD (le «Compartiment»)

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») du Fonds.

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

### QU'EST-CE QUI VA CHANGER?

#### Activité de prêt de titres

Suite à l'examen des limites SFTR, le Compartiment sera exposé à des Contrats de Prêt de Titres car il est apparu que des revenus significatifs pouvaient être attendus pour le Compartiment. Cela signifie que certains titres du Compartiment pourraient être prêtés pour une durée convenue à une contrepartie remplissant les conditions décrites dans le Prospectus.

La proportion attendue des actifs nets du Compartiment pouvant faire l'objet de Contrats de Prêt de Titres sera comprise entre 0% et 25%, dans la limite maximale autorisée de 30% telle que mentionnée dans la partie générale du Prospectus.

### QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?

Le lancement de cette activité n'aura aucun impact sur la politique d'investissement et n'impliquera aucune modification dans la manière dont le Compartiment est géré.

En outre, la mise en œuvre du programme de prêt de titres ne devrait pas avoir d'impact sur le profil de risque du Compartiment.

### QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

Les modifications entreront en vigueur le 12 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et seront précisées dans le Prospectus à dater de janvier 2023.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Cette lettre est pour votre information seulement et vous n'avez rien à faire.

Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

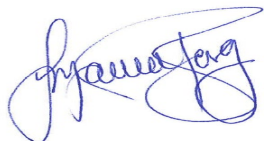
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



1805  
PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

**Avis aux actionnaires de  
Pictet-Timber, Pictet-ReGeneration et  
Pictet-Global Environmental Opportunities (les «Compartiments»)**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire des Compartiments.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») de PICTET (le «Fonds»).

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

**QU'EST-CE QUI VA CHANGER?**

Les stratégies des compartiments ont un impact social tel que défini par leurs engagements sociaux en vertu du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers («SFDR») et comme stipulé dans les modèles précontractuels qui seront joints au Prospectus.

À des fins de clarification, l'impact social de ces compartiments est également ajouté dans leurs politiques et objectifs d'investissement

**QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?**

En pratique, la clarification mentionnée ci-dessus n'aura aucun impact sur la manière dont les Compartiments sont gérés, ni sur les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments ou pour vous.

**QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?**

Cette clarification sera mentionnée dans le Prospectus daté de janvier 2023.

**QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?**

Le présent courrier vous est envoyé à des fins d'information uniquement et vous ne devez rien faire étant donné que cette modification prendra effet automatiquement à la Date de prise d'effet.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

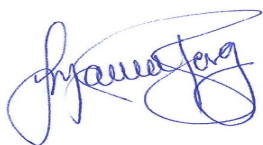
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



PICTET  
Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38,034

**Avis aux actionnaires du  
Pictet – Emerging Local Currency Debt (le «Compartiment»)**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire du Compartiment.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations contenues dans le prospectus (le «Prospectus») de Pictet (le «Fonds»).

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

**QU'EST-CE QUI VA CHANGER?**

**Modification du niveau attendu d'exposition aux swaps sur rendement total.**

Le niveau attendu d'exposition aux swaps sur rendement total sera accru de 5% à 10% pour tenir compte de l'approvisionnement en garantie des règles de marge non compensée (UMR) et du fait que la garantie proviendra des swaps sur rendement total.

**QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?**

Cette modification n'aura aucun impact sur la gestion du Compartiment, sur sa politique et ses objectifs d'investissement ni sur vous-même.

**QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?**

Les modifications entreront en vigueur le 12 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et seront précisées dans le Prospectus à dater de janvier 2023.

**QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?**

Cette lettre est pour votre information seulement et vous n'avez rien à faire.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

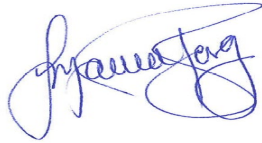
Service de paiement en Suisse

Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



1805  
PICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Avis aux actionnaires de Pictet - Quest Global Sustainable Equities (le «Compartiment»)

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire du Compartiment.

Nous vous informons par la présente de la modification suivante apportée aux informations contenues dans le prospectus (le «Prospectus») de PICTET (le «Fonds»).

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

### QU'EST-CE QUI VA CHANGER?

La date de valeur de paiement pour les ordres de rachat interviendra dans les 2 Jours de semaine suivant le Jour d'évaluation, au lieu de 3 Jours de semaine, afin d'être alignée sur la date de valeur de paiement applicable aux ordres de souscription.

### QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?

Cette modification n'aura aucun impact sur la gestion du Compartiment, sur sa politique et ses objectifs d'investissement ni sur vous-même.

### QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

La modification prendra effet pour la valeur liquidative calculée au 12 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et sera précisée dans le Prospectus daté de janvier 2023.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Cette lettre est pour votre information seulement et vous n'avez rien à faire.

**Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.**

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

#### Représentant en Suisse

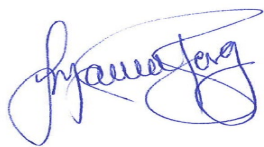
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

#### Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt





1805  
P ICTET

Société d'investissement à capital variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Avis aux actionnaires de Pictet-Sustainable Emerging Debt Blend (le «Compartiment»)

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire du Compartiment.

Nous vous informons par la présente des modifications suivantes apportées aux informations communiquées dans le prospectus (le «Prospectus») de PICTET (le «Fonds»).

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

### QU'EST-CE QUI VA CHANGER?

Le cycle de règlement du Compartiment changera afin de s'aligner sur des compartiments similaires du Fonds.

### QUELLES EN SERONT LES CONSEQUENCES?

Suite à ce changement, le paiement des souscriptions et des rachats interviendra dans le nombre de jours spécifié dans le tableau ci-dessous, où T est le Jour d'Evaluation applicable:

Cycle de règlement actuel	Nouveau cycle de règlement
Souscription: T+2	Souscription: T+3
Rachat: T+2	Rachat: T+3

### QUAND LA MODIFICATION PRENDRA-T-ELLE EFFET?

La modification prendra effet pour la valeur liquidative calculée au 12 janvier 2023 (la «date d'entrée en vigueur») et sera précisée dans le Prospectus en date de janvier 2023.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous avez deux options:

- › Vous approuvez cette modification, auquel cas vous n'avez rien à faire car elle prendra automatiquement effet à la date d'entrée en vigueur;
- › vous n'êtes pas d'accord avec cette modification, auquel cas vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais de rachat, dans la limite de la valeur liquidative par action calculée au 11 janvier 2023.

Le nouveau prospectus du Fonds sera disponible à l'adresse [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande auprès du siège du Fonds.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

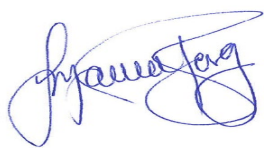
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt



PICTET

Société d'Investissement à Capital Variable  
15, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 38 034

## Notice to shareholders of Pictet- Russian Equities (the "Compartment")

Luxembourg, 1<sup>st</sup> December 2022

Dear Shareholder,

We are writing to you as Shareholder in the Compartment.

We are hereby notifying you of the following changes to the disclosures included in the prospectus (the "Prospectus") of the Fund.

Any terms not defined in this letter shall have the same meaning as in the Prospectus.

### WHAT IS CHANGING?

#### *Change of reference index*

In light of MSCI's treatment of the sanctions targeting Russian companies as announced on April 28, 2022, MSCI has suspended, the calculation and delivery of the MSCI Russia 10/40 Index (the "Current Index") and has discontinued it.

The Current Index is replaced by MSCI Russia Index (the "New Index"), which is considered as the closest reference index to the Current Index.

### WHAT WILL BE THE IMPACTS?

This change of reference index will have no impact on the investment policy, will not imply any modification in the way the Compartment will be managed when resumption of the net asset value calculation, subscription, redemption and switching of the shares of the Compartment will be decided, and finally has no impact on the decision taken by the Board of Directors on 28 February 2022 to suspend the calculation of the net asset value of shares in the Compartment until a further decision is taken.

### WHEN WILL THE CHANGE BE EFFECTIVE?

This change will be stated in the Prospectus to be dated January 2023.

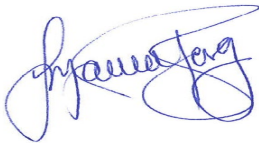
### WHAT YOU NEED TO DO?

This letter is for your information only and you do not need to take any action.

**The new Fund prospectus will be available on [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) and from the Fund's registered office on request.**

Deemed authorised and regulated by the Financial Conduct Authority. Details of the Temporary Permissions Regime, which allows EEA-based firms to operate in the UK for a limited period, are available on the Financial Conduct Authority's website.

Yours faithfully,  
On behalf of the Fund



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt